

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Financial Auditing & Consulting représenté par Mr. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN Exercice clos le 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 31 décembre	
		2013	2012
ACTIF			
Portefeuille-titres	5	<u>354 653 102</u>	<u>368 918 031</u>
• Obligations		177 987 097	187 926 620
• BTA		126 390 835	126 454 787
• BTZc		32 557 873	30 793 025
• Parts FCC		880 357	1 171 287
• Titres d'OPCVM		16 836 940	22 572 311
Placements monétaires et disponibilités	6	<u>30 682 764</u>	<u>68 924 437</u>
• Placements monétaires		12 894 198	68 308 110
• Placements à terme		-	-
• Disponibilités		17 788 566	616 327
Créances d'exploitation	8	<u>27 900</u>	<u>61 263</u>
• Intérêts à recevoir		27 900	61 263
• Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>385 363 766</u>	<u>437 903 732</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	494 263	557 212
Autres créditeurs divers	10	2 698 622	1 976 764
Total passif		<u>3 192 885</u>	<u>2 533 976</u>
Capital	11	<u>366 671 765</u>	<u>419 356 735</u>
Sommes distribuables		<u>15 499 116</u>	<u>16 013 021</u>
• de l'exercice	12	15 497 357	16 010 269
• de l'exercice clos		-	-
• Report à nouveau		1 760	2 752
Total actif net		<u>382 170 881</u>	<u>435 369 756</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>385 363 766</u>	<u>437 903 732</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2013
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	Exercice clos le 31	
		Décembre	
		<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Revenus du portefeuille-titres	13	<u>17 788 796</u>	<u>17 175 850</u>
• Revenus des obligations		8 571 501	7 889 587
• Revenus des BTA et BTZc		8 449 215	8 355 325
• Revenus des OPCVM & FCC		768 080	930 938
Revenus des placements monétaires	14	<u>3 041 408</u>	<u>3 373 758</u>
Revenus des placements à terme	15	<u>0</u>	<u>800 848</u>
Total des revenus de placement		<u>20 830 204</u>	<u>21 350 456</u>
Charges de gestion des placements	16	(2 101 544)	(2 351 568)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>18 728 660</u>	<u>18 998 887</u>
Autres charges d'exploitation	17	(567 914)	(622 633)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>18 160 746</u>	<u>18 376 254</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 663 389)	(2 365 985)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>15 497 357</u>	<u>16 010 269</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 663 389	2 365 985
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(53 462)	(23 060)
Plus ou moins-values réalisées sur titres		99 584	(79 582)
Frais de négociation de titres		(6 442)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>18 200 426</u>	<u>18 273 612</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 Décembre 2013
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Exercice clos le 31 Décembre</u>	
	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
• Résultat d'exploitation	18 160 746	18 376 254
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(53 462)	(23 060)
• Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	99 584	(79 582)
• Frais de négociation de titres	(6 442)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(16 822 761)	(17 996 515) *
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
• Capital	274 929 400	464 649 500
• Régularisation des sommes non distribuables	(335 815)	(532 713)
• Régularisation des sommes distribuables	9 916 393	18 066 009 *
Rachats		
• Capital	(327 720 200)	(541 210 100)
• Régularisation des sommes non distribuables	401 965	630 778
• Régularisation des sommes distribuables	(11 768 282)	(21 699 569) *
VARIATION DE L'ACTIF NET	(53 198 875)	(79 818 998)
ACTIF NET		
• En début d'exercice	435 369 756	515 188 754
• En fin d'exercice	382 170 881	435 369 756
NOMBRE D'ACTIONS		
• En début d'exercice	4 197 957	4 963 563
• En fin d'exercice	3 670 049	4 197 957
VALEUR LIQUIDATIVE		
• En début d'exercice	103,709	103,794
• En fin d'exercice	104,132	103,709
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,09%	3,66%

* Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 4)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée

directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : AJUSTEMENTS LIES A LA PRESENTATION DE CERTAINES RUBRIQUES DE L'ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, la rubrique "**AN2- Distribution de dividendes**" abritait, au niveau de l'état de variation de l'actif net, le montant des dividendes revenant aux titulaires des actions en circulation existantes à la date de clôture de l'exercice concerné par la distribution.

La considération, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2013, du montant des dividendes servis aux titulaires des actions en circulation existantes à la date de détachement du coupon, a donné lieu à un ajustement corrélatif des rubriques accueillant la régularisation des sommes distribuables suite aux souscriptions (**AN3a**) et aux rachats (**AN3b**).

A des fins comparatives, les chiffres correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été retraités en pro-forma.

Le détail des ajustements opérés à des fins comparatives, au titre des périodes comptables susvisées, se présente comme suit :

	Données publiées (1)	Données retraitées (2)	Ecart (2)-(1)
	Exercice 2012	Exercice 2012	
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES (AN2)	(19 263 588)	(17 996 515)	1 267 073
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions			
• Régularisation des sommes distribuables (AN3a)	7 503 762	18 066 009	10 562 246
Rachats			
• Régularisation des sommes distribuables (AN3b)	(9 870 250)	(21 699 569)	(11 829 319)

NOTE 5 : PORTEFEUILLE-TITRES :

5.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 Décembre 2013, la somme de 354.653.102 DT contre 368.918.031 DT au 31 Décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts	courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2013	% actif net	% actif
I- Obligations		<u>173 363 678</u>	<u>0</u>		<u>4 623 419</u>	<u>0</u>	<u>177 987 097</u>	<u>46,57%</u>	<u>46,19%</u>

AIL 2012-1	30 000	2 400 000	-	72 912	-	2 472 912	0,65%	0,64%
AIL 2013-1	30 000	3 000 000	-	98 952	-	3 098 952	0,81%	0,80%
AIL2009-1	7 000	140 000	-	6 222	-	146 222	0,04%	0,04%
AIL2010-1	15 000	600 000	-	18 504	-	618 504	0,16%	0,16%
AIL2011-1	20 000	1 200 000	-	37 504	-	1 237 504	0,32%	0,32%
AB 2008/15A	10 000	666 650	-	21 368	-	688 018	0,18%	0,18%
AB 2008/20A	30 000	2 250 000	-	77 664	-	2 327 664	0,61%	0,60%
AB 2009/15A	60 000	4 399 200	-	48 240	-	4 447 440	1,16%	1,15%
AB 2010	30 000	2 399 777	-	34 800	-	2 434 577	0,64%	0,63%
AMEN BANK 2007	20 000	800 000	-	32 672	-	832 672	0,22%	0,22%
AMEN BANK 2011-1	50 000	4 000 000	-	51 880	-	4 051 880	1,06%	1,05%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 800 000	-	26 144	-	1 826 144	0,48%	0,47%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	57 198	5 147 820	-	82 490	-	5 230 310	1,37%	1,36%
ATB 2007/1	50 000	3 800 000	-	120 200	-	3 920 200	1,03%	1,02%
ATB SUB 2009	50 000	3 750 000	-	98 080	-	3 848 080	1,01%	1,00%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	-	30 384	-	1 530 384	0,40%	0,40%
ATL 2009	30 000	600 000	-	17 424	-	617 424	0,16%	0,16%
ATL 2009/2	19 000	1 140 000	-	12 935	-	1 152 935	0,30%	0,30%
ATL 2009/3	30 000	600 000	-	144	-	600 144	0,16%	0,16%
ATL 2010-1	75 000	3 000 000	-	50 040	-	3 050 040	0,80%	0,79%
ATL 2010-2	35 500	2 840 000	-	682	-	2 840 682	0,74%	0,74%
ATL 2011	30 000	3 000 000	-	132 336	-	3 132 336	0,82%	0,81%
ATL 2012-1	30 000	2 400 000	-	69 552	-	2 469 552	0,65%	0,64%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	-	75 712	-	2 075 712	0,54%	0,54%
ATL 2013-2	30 000	3 000 000	-	22 248	-	3 022 248	0,79%	0,78%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 428 560	-	57 024	-	1 485 584	0,39%	0,39%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	2 400 000	-	111 408	-	2 511 408	0,66%	0,65%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	-	44 880	-	1 544 880	0,40%	0,40%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	800 000	-	1 544	-	801 544	0,21%	0,21%
BH 2007	70 000	1 400 000	-	4 368	-	1 404 368	0,37%	0,36%
BH 2009	25 895	2 190 717	-	249	-	2 190 966	0,57%	0,57%
BH 2013-1	20 000	2 000 000	-	55 744	-	2 055 744	0,54%	0,53%
BNA SUB 2009	50 000	3 666 000	-	116 720	-	3 782 720	0,99%	0,98%
BTE 2009	41 100	2 466 000	-	30 644	-	2 496 644	0,65%	0,65%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	2 800 000	-	33 824	-	2 833 824	0,74%	0,74%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	850 000	-	11 552	-	861 552	0,23%	0,22%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	-	114 554	-	2 864 554	0,75%	0,74%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 375 000	-	106 060	-	2 481 060	0,65%	0,64%
BTK 2009	50 000	3 999 629	-	144 360	-	4 143 989	1,08%	1,08%
BTK 2012-1	50 000	4 285 750	-	27 800	-	4 313 550	1,13%	1,12%
CHO 2009	5 000	375 000	-	1 956	-	376 956	0,10%	0,10%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	-	55 776	-	1 055 776	0,28%	0,27%
CIL 2009/1	5 000	100 000	-	1 988	-	101 988	0,03%	0,03%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	100 000	-	2 000	-	102 000	0,03%	0,03%
CIL 2009/2	10 000	200 000	-	2 496	-	202 496	0,05%	0,05%
CIL 2009/3	18 000	720 000	-	27 922	-	747 922	0,20%	0,19%

CIL 2010/1	20 000	800 000	-		14 272	-	814 272	0,21%	0,21%
CIL 2010/2	30 000	1 200 000	-		8 352	-	1 208 352	0,32%	0,31%
	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/Surcote	Intérêts	cours	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2013	% actif net	% actif
CIL 2011/1	30 250	1 815 000	-		67 203	-	1 882 203	0,49%	0,49%
CIL 2012/1	20 000	1 600 000	-		58 288	-	1 658 288	0,43%	0,43%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	-		89 184	-	2 089 184	0,55%	0,54%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	1 200 000	-		49 680	-	1 249 680	0,33%	0,32%
ALW 2013	5 000	500 000	-		18 876	-	518 876	0,14%	0,13%
HAN LEASE2010	10 000	400 000	-		9 064	-	409 064	0,11%	0,11%
HAN LEASE2010-2	34 000	1 360 000	-		5 848	-	1 365 848	0,36%	0,35%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	400 000	-		4 752	-	404 752	0,11%	0,11%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	400 000	-		7 776	-	407 776	0,11%	0,11%
HL 2012/1	20 000	1 600 000	-		22 480	-	1 622 480	0,42%	0,42%
HL 2013-1	20 000	2 000 000	-		69 264	-	2 069 264	0,54%	0,54%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	560 000	-		16 570	-	576 570	0,15%	0,15%
MEUBLATEX 2008	10 000	600 000	-		8 944	-	608 944	0,16%	0,16%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	8 000	-		237	-	8 237	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	-		90 320	-	2 090 320	0,55%	0,54%
SERVICOM 2012	5 000	500 000	-		21 552	-	521 552	0,14%	0,14%
SIHM2008	14 000	560 000	-		8 725	-	568 725	0,15%	0,15%
STAR 2004	2 400	2 400 000	-		97 052	-	2 497 052	0,65%	0,65%
STB 2011	30 000	2 571 300	-		116 544	-	2 687 844	0,70%	0,70%
STB2008-16A/1	7 500	515 625	-		15 744	-	531 369	0,14%	0,14%
STB2008-20A/1	20 000	1 500 000	-		47 696	-	1 547 696	0,40%	0,40%
STB2008-25A/1	70 000	5 600 000	-		185 136	-	5 785 136	1,51%	1,50%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 400 000	-		45 584	-	1 445 584	0,38%	0,38%
STB2010/1 5.3%	50 000	3 999 500	-		131 960	-	4 131 460	1,08%	1,07%
STM2007	8 000	160 000	-		2 323	-	162 323	0,04%	0,04%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	200 000	-		9 656	-	209 656	0,05%	0,05%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	150 000	-		6 516	-	156 516	0,04%	0,04%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	370 000	-		11 551	-	381 551	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	800 000	-		19 232	-	819 232	0,21%	0,21%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	1 200 000	-		6 360	-	1 206 360	0,32%	0,31%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	1 800 000	-		46 512	-	1 846 512	0,48%	0,48%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	1 800 000	-		15 024	-	1 815 024	0,47%	0,47%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	3 200 000	-		138 272	-	3 338 272	0,87%	0,87%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	-		59 456	-	2 059 456	0,54%	0,53%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	2 000 000	-		96 928	-	2 096 928	0,55%	0,54%
Tunisie Leasing 2013	15 000	1 500 000	-		56 148	-	1 556 148	0,41%	0,40%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	2 000 000	-		28 608	-	2 028 608	0,53%	0,53%
Tunisie Leasing 2013-2	4 801	480 000	-		1 679	-	481 679	0,13%	0,12%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	300 000	-		3 720	-	303 720	0,08%	0,08%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	1 203 000	-		45 570	-	1 248 570	0,33%	0,32%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	-		64 080	-	2 064 080	0,54%	0,54%
UIB 2009 CAT C	100 000	8 000 000	-		172 320	-	8 172 320	2,14%	2,12%

UIB 2011-1	30 000	2 700 000	-		47 712	-	2 747 712	0,72%	0,71%
	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts	courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2013	% actif net	% actif
UIB 2011-2	65 000	5 571 150	-		242 060	-	5 813 210	1,52%	1,51%
UIB 2012-1	20 000	2 000 000	-		98 320	-	2 098 320	0,55%	0,54%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	600 000	-		24 072	-	624 072	0,16%	0,16%
UNIFACTOR 2013	20 000	2 000 000	-		24 240	-	2 024 240	0,53%	0,53%
II- Titres émis par l'Etat		145 932 510	(736 017)		13 752 215	0	158 948 708	41,59%	41,25%
BTA		122 904 803	(736 017)		4 222 049	-	126 390 835	33,07%	32,80%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	19 665	19 378 500	304 928		704 841	-	20 388 269	5,33%	5,29%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 000 000	21 972		864 656	-	20 886 628	5,47%	5,42%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	26 600	26 600 000	50 078		1 330 447	-	27 980 525	7,32%	7,26%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	17 260	17 260 000	23 203		549 296	-	17 832 499	4,67%	4,63%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	-		240 321	-	6 906 624	1,81%	1,79%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	27 000 000	(1 009 216)		473 904	-	26 464 688	6,92%	6,87%
	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts	courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2013	% actif net	% actif
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	6 000 000	(126 982)		58 584	-	5 931 602	1,55%	1,54%
BTZc		23 027 707	-		9 530 166	-	32 557 873	8,52%	8,45%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-		1 912 303	-	8 332 303	2,18%	2,16%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	-		2 541 303	-	7 675 110	2,01%	1,99%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	-		3 576 601	-	11 600 101	3,04%	3,01%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	-		1 499 960	-	4 950 360	1,30%	1,28%
III- Titres des FCC		874 956	0		5 401	0	880 357	0,23%	0,23%
FCC1 P2 14/02/2014	1 500	874 956	-		5 401	-	880 357	0,23%	0,23%
IV- Titres des OPCVM		16 400 400	0		0	436 540	16 836 940	4,41%	4,37%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	8 435	867 379	-		-	(13 301)	854 077	0,22%	0,22%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	-		-	371 834	1 825 460	0,48%	0,47%
FCP SALAMMETT PLUS	67 899	698 370	-		-	15 520	713 890	0,19%	0,19%
FINA O SICAV	5 350	555 349	-		-	681	556 031	0,15%	0,14%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	20 504	2 179 661	-		-	(19 093)	2 160 568	0,57%	0,56%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 293 246	-		-	2 271	1 295 518	0,34%	0,34%
SICAV TRESOR	30 424	3 178 850	-		-	(29 997)	3 148 854	0,82%	0,82%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	42 313	4 304 772	-		-	75 724	4 380 496	1,15%	1,14%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	18 188	1 869 145	-		-	32 901	1 902 046	0,50%	0,49%
Total		336 571 543	(736 017)		18 381 035	436 540	354 653 102	92,80%	92,03%

5.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obbligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Coût d'acquisition						
+ En début de l'exercice (a)	183 701 523	122 904 803	23 027 707	1 164 869	22 142 172	352 941 074
+ Acquisitions	26 127 820	-	-	3 923 213	159 063	30 210 095
- Cessions	(5 147 892)	-	-	-	(5 900 835)	(11 048 727)
- Remboursements	(31 317 774)	-	-	(4 213 125)	-	(35 530 899)
= A la clôture de l'exercice (1)	173 363 678	122 904 803	23 027 707	874 956	16 400 400	336 571 543
Différences d'estimation						
+ En début de l'exercice (b)	-	(676 154)	-	-	430 139	(246 015)
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(430 139)	(430 139)
+ Plus-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	498 931	498 931
- Moins-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	(62 391)	(62 391)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	143 685	-	-	-	143 685
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(203 547)	-	-	-	(203 547)
= A la clôture de l'exercice (2)	-	(736 017)	-	-	436 540	(299 476)
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début de l'exercice (c)	4 225 097	4 226 138	7 765 318	6 419	-	16 222 972
± Intérêts courus à l'achat	65 327	-	-	-	-	65 327
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	8 571 501	6 684 367	1 764 848	47 354	-	17 068 070
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(8 238 506)	(6 688 456)	-	(48 372)	-	(14 975 334)
= A la clôture de l'exercice (3)	4 623 419	4 222 049	9 530 166	5 401	-	18 381 035
Solde au 31 décembre 2013 [(1)+(2)+(3)]	177 987 097	126 390 835	32 557 873	880 357	16 836 940	354 653 102
Solde au 31 décembre 2012 [(a)+(b)+(c)]	187 926 620	126 454 787	30 793 025	1 171 287	22 572 311	368 918 031

NOTE 6 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

6.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2013, la somme de 12.894.198 DT contre 68.308.110 DT au 31 Décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2013	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		9 679 844	151 795	9 831 638	2,57%	2,55%
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<i>1 400 000</i>	<i>58 507</i>	<i>1 458 507</i>	<i>0,38%</i>	<i>0,38%</i>
SIHM	900	900 000	38 107	938 107	0,25%	0,24%
SITS	500	500 000	20 400	520 400	0,14%	0,14%
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>8 279 844</i>	<i>93 288</i>	<i>8 373 132</i>	<i>2,19%</i>	<i>2,17%</i>
HANNIBAL	80	3 929 074	60 083	3 989 157	1,04%	1,04%
SIHM	400	400 000	19 182	419 182	0,11%	0,11%
UNIFACTOR	80	3 950 769	14 023	3 964 792	1,04%	1,03%
II- Certificats de dépôt		3 000 000	62 560	3 062 560	0,80%	0,79%
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<i>3 000 000</i>	<i>62 560</i>	<i>3 062 560</i>	<i>0,80%</i>	<i>0,79%</i>
BTE	6	3 000 000	62 560	3 062 560	0,80%	0,79%
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Total		12 679 844	214 355	12 894 198	3,37%	3,35%

6.2. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Avoirs en banque	17 792 030	632 979
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(120)	(16 552)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(3 244)	-
Sommes à régler :	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total	17 788 566	616 327

6.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2013, le ratio susvisé s'élève à **6,79%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2013	% actif
I- Liquidités	<u>17 788 566</u>	<u>4,62%</u>
<i>I.1- Placements à terme</i>	-	0,00%
<i>I.2- Disponibilités</i>	17 788 566	4,62%
II- Quasi-liquidités	<u>8 373 132</u>	<u>2,17%</u>
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	0,00%
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	8 373 132	2,17%
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	-	0,00%
Total Général (A) = (I + II)	26 161 697	
Total Actif (B)	385 363 766	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		6,79%

NOTE 7 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires" totalisent, au 31 Décembre 2013, la somme de 367.547.300 DT, soit 95,38% du total actif.

Leur détail, par émetteur, se présente comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
FIAT	-	126 390 835	32 557 873	-	-	-	-	158 948 708	41,25%
AMEN BANK	21 838 705	-	-	-	-	-	-	21 838 705	5,67%
ATL	20 491 457	-	-	-	-	-	-	20 491 457	5,32%
TUNISIE LEASING	19 548 232	-	-	-	-	-	-	19 548 232	5,07%
UIB	18 831 562	-	-	-	-	-	-	18 831 562	4,89%
STB	16 129 089	-	-	-	-	-	-	16 129 089	4,19%
BTE	11 537 634	-	-	-	-	-	3 062 560	14 600 194	3,79%
HANNIBAL LEASE	6 279 184	-	-	-	-	3 989 157	-	10 268 341	2,66%
CIL	9 862 481	-	-	-	-	-	-	9 862 481	2,56%
BIK	8 457 539	-	-	-	-	-	-	8 457 539	2,19%
ATB	7 768 280	-	-	-	-	-	-	7 768 280	2,02%
AIL	7 574 094	-	-	-	-	-	-	7 574 094	1,97%
UNIFACTOR	2 648 312	-	-	-	-	3 964 792	-	6 613 104	1,72%
BH	5 651 078	-	-	-	-	-	-	5 651 078	1,47%
ATILJARI LEASING	4 857 832	-	-	-	-	-	-	4 857 832	1,26%

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	4 380 496	-	-	4 380 496	1,14%
BNA	3 782 720	-	-	-	-	-	-	3 782 720	0,98%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 148 854	-	-	3 148 854	0,82%
STAR	2 497 052	-	-	-	-	-	-	2 497 052	0,65%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	2 160 568	-	-	2 160 568	0,56%
MODERN LEASING	2 090 320	-	-	-	-	-	-	2 090 320	0,54%
UBCI	2 064 080	-	-	-	-	-	-	2 064 080	0,54%
SIHM	568 725	-	-	-	-	1 357 289	-	1 926 014	0,50%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	-	-	-	1 902 046	-	-	1 902 046	0,49%
FCP SALAMETT CAP	-	-	-	-	1 825 460	-	-	1 825 460	0,47%
EL WIFACK LEASING	1 768 556	-	-	-	-	-	-	1 768 556	0,46%
ATILJARI BANK	1 485 584	-	-	-	-	-	-	1 485 584	0,39%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 295 518	-	-	1 295 518	0,34%
MEUBLATEX	1 193 751	-	-	-	-	-	-	1 193 751	0,31%
FCC BIAT-CREDIMMO	-	-	-	880 357	-	-	-	880 357	0,23%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	854 077	-	-	854 077	0,22%

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
FCP SALAMMET PLUS	-	-	-	-	713 890	-	-	713 890	0,19%
FINA O SICAV	-	-	-	-	556 031	-	-	556 031	0,14%
SERVICOM	521 552	-	-	-	-	-	-	521 552	0,14%
SITS	-	-	-	-	-	520 400	-	520 400	0,14%
CHO COMPANY	376 956	-	-	-	-	-	-	376 956	0,10%
STM	162 323	-	-	-	-	-	-	162 323	0,04%
Total Général	177 987 097	126 390 835	32 557 873	880 357	16 836 940	9 831 638	3 062 560	367 547 300	95,38%

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Intérêts à recevoir	27 900	61 263
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	22 868
Intérêts intercalaires échus sur obligations	-	-
Intérêts courus sur dépôts en banque	27 900	38 395
Titres de créances échus	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total	27 900	61 263

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Gestionnaire (BNA Capitaux)	308 914	348 258
Dépositaire (BNA)	185 348	208 955
Total	494 263	557 212

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Dividendes à payer	76 300	99 555
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	29 114	28 533
Conseil du marché Financier (CMF)	33 667	36 428
Rachats	2 524 195	1 777 764
Autres	5 346	4 483
Total	2 698 622	1 976 764

NOTE 11 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Capital au début de l'exercice		
• Montant	419 795 700	496 356 300
• Nombre de titres	4 197 957	4 963 563
• Nombre d'actionnaires	3 857	3 652
Souscriptions réalisées		
• Montant	274 929 400	464 649 500
• Nombre de titres	2 749 294	4 646 495
Rachats effectués		
• Montant	(327 720 200)	(541 210 100)
• Nombre de titres	(3 277 202)	(5 412 101)
Capital fin de l'exercice		
• Montant	367 004 900	419 795 700
• Nombre de titres	3 670 049	4 197 957
• Nombre d'actionnaires	3 836	3 857
Sommes non distribuables de l'exercice	105 830	(4 577)
<i>1- Résultat non distribuable</i>	<i>39 680</i>	<i>(102 643)</i>
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(53 462)	(23 060)
• Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	99 584	(79 582)
• Frais de négociation de titres	(6 442)	-
<i>2- Régularisation des sommes non distribuables</i>	<i>66 150</i>	<i>98 066</i>
• Aux émissions	(335 815)	(532 713)
• Aux rachats	401 965	630 778
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(438 965)	(434 388)
Total	366 671 765	419 356 735

NOTE 12 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Résultat d'exploitation	18 160 746	18 376 254
Régularisation lors des souscriptions d'actions	5 001 720	7 500 716
Régularisation lors des rachats d'actions	(7 665 108)	(9 866 702)
Total	15 497 357	16 010 269

NOTE 13 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 013	2 012
Revenus des obligations	8 571 501	7 889 587
• ± Variation des intérêts courus	332 995	891 835
• + Coupons d'intérêts échus	8 238 506	6 997 752
Revenus des BTA & BTZc	8 449 215	8 355 325
• ± Variation des intérêts courus	1 760 759	1 969 515
• + Coupons d'intérêts échus	6 688 456	6 385 809
Revenus des FCC	47 354	57 737
• ± Variation des intérêts courus	(1 018)	(2 550)
• + Coupons d'intérêts échus	48 372	60 288
Revenus des OPCVM	720 726	873 201
Total	17 788 796	17 175 850

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 013	2 012
Revenus des billets de trésorerie	439 285	438 005
• ± Variation des intérêts courus	(35 503)	(9 125)
• + Coupons d'intérêts échus	474 788	447 129
Revenus des certificats de dépôt	2 495 033	2 813 461
• ± Variation des intérêts courus	(48 853)	(1 014 861)
• + Coupons d'intérêts échus	2 543 886	3 828 322
Revenus des bons de trésor à court terme	-	5 245
• ± Variation des intérêts courus	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	-	5 245
Intérêts des comptes de dépôt	107 090	117 047
Total	3 041 408	3 373 758

NOTE 15 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 013	2 012
Revenus des placements en compte BNA	-	800 848
• ± Variation des intérêts courus	-	(108 810)
• + Coupons d'intérêts échus	-	909 659
Total	-	800 848

NOTE 16 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 013	2 012
Rémunération du gestionnaire	1 313 465	1 469 730
Rémunération du dépositaire	788 079	881 838
Total	2 101 544	2 351 568

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 013	2 012
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	445 242	498 214
Honoraires	30 000	30 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	4 451	5 254
Rémunération du Directeur Général	9 807	9 412
TCL	41 660	42 701
Diverses charges d'exploitation	6 753	7 054
Total	567 914	622 633

NOTE 18. AUTRES INFORMATIONS :

18.1. Données par action :

Données par action	2 013	2 012	2 011	2 010
Revenus des placements	5,676	5,086	4,184	4,718
Charges de gestion des placements	(0,573)	(0,560)	(0,455)	(0,500)
Revenu net des placements	5,103	4,526	3,729	4,218
Autres charges d'exploitation	(0,155)	(0,148)	(0,120)	(0,133)
Résultat d'exploitation (1)	4,948	4,377	3,610	4,084
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,726)	(0,564)	0,272	(0,088)
Sommes distribuables de l'exercice	4,223	3,814	3,881	3,997
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(0,015)	(0,005)	(0,026)	(0,005)
Plus ou moins values réalisées sur titres	0,027	(0,019)	0,000	0,009
Frais de négociation de titres	(0,002)	0,000	(0,000)	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	0,011	(0,024)	(0,026)	0,005
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,959	4,353	3,584	4,089
Résultat non distribuable de l'exercice	0,011	(0,024)	(0,026)	0,005
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,007	(0,006)	(0,005)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,014	(0,017)	(0,032)	(0,000)
Distribution de dividendes	3,814	3,881	3,997	4,289
Valeur liquidative	104,132	103,709	103,794	103,941

18.2. Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	2 013	2 012	2 011	2 010
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,51%	0,49%	0,48%	0,53%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,79%	3,37%	4,11%	4,24%

NOTE 19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

19.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2013 ainsi que les jetons de présence de 2013.

	P.C.A sortant (1)		Nouveau P.C.A (2)		Directeur Général		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme (1)	3 470	-	981	-	9 807	-	-	-
Jetons de présence (2)	-	-	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
Total 2013 [(1)+(2)]	3 470	-	3 481	2 500	12 307	2 500	25 000	25 000

(1) Président du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 28 octobre 2013.

(2) Président du Conseil d'Administration à partir du 29 octobre 2013.

19.2. Transactions avec les autres parties liées :

19.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

B.N.A CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
B.N.A	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : <ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la société ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

19.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
<i>Opérations impactant les sommes distribuables</i>		
Rémunération du gestionnaire	(1 313 465)	-
Rémunération du dépositaire	-	(788 079)
<i>Opérations impactant les sommes non distribuables</i>		
Courtage sur achat d'obligations	(2 583)	-
Courtage sur cession d'obligations	(2 605)	-

19.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(308 914)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(185 348)

NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société POS arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 385.363.766 et un résultat de l'exercice de 18.200.426 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

5- Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres

comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 Décembre 2013 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation entamé durant le premier trimestre de l'exercice 2013, n'a pas encore été finalisé à la date du présent rapport.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 31 Décembre 2013. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créanciers divers au passif seraient majorés à hauteur de 427.979 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 31 Décembre 2013 une quote-part de 6,89% de l'actif corrigé sur cette base contre 6,79% de l'actif du bilan publié.

Opinion :

6- A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe 5 ci-dessus, les états financiers de la société POS annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3 (nouveau)** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen périodique de l'efficacité du système de contrôle interne. Le rapport d'évaluation correspondant a été communiqué au gestionnaire de la société.

A l'exception de la situation décrite au paragraphe 5 de la première partie de notre rapport général et de ses incidences potentielles, nous n'avons pas relevé, au cours de notre mission, d'autres déficiences majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4- Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 Décembre 2013 **6,79% de l'actif** de la société POS, soit 13,21% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le commissaire aux comptes :
P/Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société POS est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 1.113.106 DT hors TVA, soit 1.313.465 DT TVA incluse.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société POS. Elle est chargée à ce titre de :
 - ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 667.864 DT hors TVA, soit 788.079 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président du Conseil d'Administration sortant, en fonction jusqu'au 28 octobre 2013. Fixée par décision du Conseil d'Administration du 30 octobre 2012, cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.

2. La rémunération du nouveau Président du Conseil d'Administration, en fonction à partir du 29 octobre 2013. Dans sa réunion du 28 octobre 2013, le Conseil d'Administration a décidé de servir au nouveau Président du Conseil d'Administration, les mêmes émoluments et avantages que son prédécesseur.

3. La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.C.A sortant (1)		Nouveau P.C.A (2)		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	3 470	-	981	-	9 807	-
TOTAL	3 470	-	981	-	9 807	-

(1) Président du Conseil d'Administration du 1^{er} janvier au 28 octobre 2013.

(2) Président du Conseil d'Administration à partir du 29 octobre 2013.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le commissaire aux comptes :
P/Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI